



je veux relouer ma maison, après l avoir habité seulement un mois

Par **azerty007**, le **29/01/2011** à **16:25**

Bonjour,

J ai récupéré ma maison que je mettais en location

J ai envoyé un recommandé, pour ne pas renouveler le bail, les locataires sont partis le mois dernier.

ca fait 1 mois que j y habite, je viens de rencontrer quelqu un et j aimerais m installer chez lui je vais remettre ma maison en location

Ai-je le droit ?

Faut il y habiter un certain temps avant de pouvoir la relouer ?

Merci pour vos réponses

Par **Claralea**, le **29/01/2011** à **16:41**

Vous venez de rencontrer quelqu'un depuis un mois et vous voulez aller habiter chez lui, relouer votre maison et reprendre le risque de vous retrouver sans logement ?

Ou c'était une fausse excuse pour vous "debarrasser" des derniers locataires qui vous ne vous convenaient pas ?

Par **Laure11**, le **29/01/2011** à **18:20**

Si jamais les anciens locataires savent que vous n'habitez plus votre maison, vous allez vous retrouver devant le Tribunal avec une belle somme à sortir...

Par **azerty007**, le **29/01/2011** à **18:26**

Merci pour vos réponses mais ça ne répond pas à ma question

Combien de temps dois-je attendre ?

Y a-t-il un délai ?

Merci

Par **Claralea**, le **29/01/2011** à **20:38**

[citation]Délai de reprise

Aucun délai n'est imparti par la loi de 1989 au bailleur ou au bénéficiaire de la reprise pour occuper effectivement le logement. Selon la jurisprudence, qui retient pour critère la bonne foi du bailleur, il doit s'agir d'un délai raisonnable.

La loi de 1989 n'impose pas davantage une durée minimale d'occupation des locaux par le bénéficiaire de la reprise, sauf pour le locataire à démontrer le caractère frauduleux du congé[/citation]

<http://www.boursorama.com/patrimoine/information/detail-dossier.phtml?news=3717135>

A vous de voir, si pour le locataire, devoir demenager à été un vrai souci, prevoyez qu'il vous surveille peut être de près

Par **Domil**, le **29/01/2011** à **20:43**

Dans votre cas, l'excuse "j'ai rencontré quelqu'un et une semaine après je m'installe avec", le juge risque de tiquer quand même.

A cause de genre d'abus, un jour, le congé pour reprise ne sera plus possible et on entendra les bailleurs pleurer encore. Mais ça sera de leur faute.